

# EVALUATION ET PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Activité / poste de travail

## Encadrement de la Voile itinérante / Educateur sportif

Le CDV 17 organise de mars à octobre des stages d'enseignement pour des individuels, des scolaires et des CLSH sur les plans d'eau intérieurs du département, encadrés par deux brevetés d'état ou BPJEPS.

DANGER / RISQUES	ANALYSE / EVALUATION / MESURES
<b>RISQUES ROUTIERS : Circulation à l'extérieur de l'entreprise</b> - Trajet domicile lieu de l'activité et transport du matériel nautique entre les différents lieux avec voiture du CDV. Risques amplifiés lors des remorquages. Peut engendrer des problèmes de dos, postures, des accidents graves jusqu'au décès.	<b>Gravité forte et très fréquente 9</b> <b>Mesures préventives :</b> Consignes données aux moniteurs pour limiter les longs déplacements. Mise en place de covoiturage dès que possible permettant d'alterner les conducteurs, minimiser les amplitudes journalières autant que faire ce peut. Augmenter la vigilance lors de ces trajets.
<b>RISQUES LIES AUX MANUTENTIONS DE CHARGES : Affection Péri-articulaire et musculaire</b> - Tendinite et / ou lumbagos et / ou entorse lors de manipulations de matériel à terre et sur l'eau. - Chocs / coups / écrasements lors des manipulations du matériel nautique lors des déménagements.	<b>Gravité forte et fréquence faible 7</b> <b>Mesures préventives :</b> consignes de prudence et maîtrise des charges de travail. Renfort humain des équipes (bénévoles) lors de l'organisation des déménagements. Modification de la flotte matériel (2021-2022) et du dispositif de transport pour diminuer la pénibilité lors des phases logistiques liées à l'activité.
<b>RISQUES PHYSIQUES liés à l'activité</b> - Chocs / coups / écrasements lors des manipulations du matériel nautique - Chutes lors des manipulations du matériel. - Coupures entretien du matériel et contact avec l'hélice du moteur. - Brûlure si incendie -Noyade	<b>Gravité moyenne et fréquence moyenne 5</b> <b>Mesures préventives :</b> consignes de prudence et maîtrise des charges de travail, respect des consignes d'utilisation du matériel spécifique.
<b>RISQUES LIES AUX AGENTS CHIMIQUES</b> - Manipulation de produits chimiques lors de la réparation du matériel	<b>Gravité faible et peu fréquente 1</b> <b>Mesures préventives :</b> consignes de prudence, respect strictes des conditions d'utilisation des produits chimiques spécifiques
<b>RISQUES PSYCHOSOCIAUX</b> - Conflit avec les partenaires locaux de la voile itinérante	<b>Gravité faible et peu fréquente 1</b> <b>Mesures préventives :</b> prise en charge des conflits par le coordonnateur, débriefings réguliers.
<b>RISQUES LIES AUX CONTRAINTES CLIMATIQUES :</b> - Affections dues aux intempéries - Coups de soleil	<b>Gravité faible et forte fréquence 3</b> <b>Mesures préventives :</b> mise à disposition d'équipement technique spécifique
<b>RISQUES LIES A UNE PANDEMIE :</b> - risques liés à l'exposition des salariés à un virus, et à son développement en interne	<b>Gravité moyenne et fréquence faible 4</b> <b>Mesures préventives :</b> rappeler les gestes barrières et règles sanitaires, mise a disposition des EPI (masques, gel hydroalcoolique) veiller à la décontamination du matériel. Le cas échéant appliquer les dispositions particulières du DSI

Fiche mise à jour le 6 février 2023

Le président du CDV 17

Jean Luc STAUB

# EVALUATION ET PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

## Activité / poste de travail

Secrétaire administrative-comptable

Le CDV 17 emploie une personne à mi temps pour les tâches de secrétariat, et de comptabilité.

DANGER / RISQUES	ANALYSE / EVALUATION / MESURES
<b>RISQUES ROUTIERS : Circulation à l'extérieur de l'entreprise</b> - Trajet domicile travail	<b>Gravité moyenne et peu fréquente 4</b> <b>Mesures préventives :</b> Consignes d'attention lors des trajets
<b>RISQUES LIES A DES CONTRAINTES POSTURALES : Affection Péri-articulaire et musculaire, TMS</b> - Affections mains doigts et poignets, éventuellement dos. - Fatigue posturale.	<b>Gravité faible et fréquence forte 3</b> <b>Mesures préventives :</b> adaptation des postes de travail, investissement dans du matériel spécifique. (achat siège bureau 2020)
<b>RISQUES PHYSIQUES ET RISQUES DE CHUTE :</b> - Chute (escalier) - Fatigue visuelle (écran ordinateur).	<b>Gravité faible et fréquente 2</b> <b>Mesures préventives :</b> consignes de sécurité quand aux déplacements dans les locaux administratifs, -organisation des postes et process de travail: <a href="https://opto.ca/fr/health-library/syndrome-de-vision-informatique-fatigue-oculaire-numerique">https://opto.ca/fr/health-library/syndrome-de-vision-informatique-fatigue-oculaire-numerique</a> : organisation poste, propreté écran, règle du 20-20-20...
<b>RISQUE PSYCHOSOCIAUX</b> - Stress, conflit de travail	<b>Gravité faible et peu fréquente 1</b> <b>Mesures préventives :</b> mise en place de réunions d'équipes et d'entretiens individuels permettant d'évaluer les situations humaines au sein des effectifs salariés
<b>RISQUES LIES A UNE PANDEMIE :</b> - Risques liés à l'exposition des salariés à un virus, et à son développement en interne	<b>Gravité moyenne et fréquence faible 4</b> <b>Mesures préventives :</b> rappeler les gestes barrières et règles d'hygiène à adopter, mise à disposition des EPI (masques, gel hydro-alcoolique) veiller à la décontamination du matériel. Le Télétravail devient la règle. En cas d'impossibilité une organisation spécifique sera mise en œuvre. (voir annexe). Le CDV17 a décidé en 2020 d'investir en outil informatique permettant d'optimiser la mise en place du télétravail.

Fiche mise à jour le 6 février 2023

Le président du CDV 17

Jean Luc STAUB

# EVALUATION ET PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

## Activité / poste de travail

Cadre Technique Fédéral / Chargé de mission

Le CDV 17 emploie en 2023 un Chargé de mission à plein temps et un Cadre Technique fédéral. Leur travail consiste à piloter ou coordonner des dossiers de développement, la Voile Itinérante et conseiller les clubs. Épisodiquement, remplacer un moniteur absent.

DANGER / RISQUES	ANALYSE / EVALUATION / MESURES
<b>RISQUES ROUTIERS : Circulation à l'extérieur de l'entreprise</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trajet domicile lieu de travail.</li> <li>- Déplacement dans les clubs de la Région (risque routier).</li> </ul>	<b>Gravité forte et fréquence moyenne 8</b> <b>Mesures préventives</b> : limitation des trajets, Mise en place de covoiturage dès que possible permettant d'alterner les conducteurs. Augmenter la vigilance lors de ces trajets.
<b>RISQUES LIES AUX MANUTENTIONS DE CHARGES : Affection Péri-articulaire et musculaire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tendinite et / ou lumbagos et / ou entorse lors de manipulations de matériel lors de livraison-stockage.</li> </ul>	<b>Gravité moyenne et fréquence faible 4</b> <b>Mesures préventives</b> : consignes de prudence et maîtrise des charges de travail.
<b>RISQUES LIES A DES CONTRAINTES POSTURALES : Affection Péri-articulaire et musculaire, TMS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affections mains doigts et poignets, éventuellement dos.</li> <li>- Fatigue posturale.</li> </ul>	<b>Gravité faible et fréquence forte 3</b> <b>Mesures préventives</b> : adaptation des postes de travail, investissement dans du matériel spécifique (achat siège bureau 2020)
<b>RISQUES PHYSIQUES ET RISQUES DE CHUTE :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chute (escalier)</li> <li>- Fatigue visuelle (écran ordinateur).</li> </ul>	<b>Gravité faible et fréquente 2</b> <b>Mesures préventives</b> : consignes de sécurité quand aux déplacements dans les locaux administratifs, -organisation des postes et process de travail: <a href="https://opto.ca/fr/health-library/syndrome-de-vision-informatique-fatigue-oculaire-numerique">https://opto.ca/fr/health-library/syndrome-de-vision-informatique-fatigue-oculaire-numerique</a> : organisation poste, propreté écran, règle du 20-20-20...
<b>RISQUE PSYCHOSOCIAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charges de travail variables, disponibilité importante pouvant entraîner du stress.</li> <li>- Conflit de travail, promiscuité</li> </ul>	<b>Gravité moyenne et fréquence moyenne 5</b> <b>Mesures préventives</b> : mise en place de réunions d'équipes et d'entretiens individuels permettant d'évaluer les situations humaines au sein des effectifs salariés
<b>RISQUES LIES AUX CONTRAINTES CLIMATIQUES :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affections dues aux intempéries</li> <li>- Coups de soleil</li> </ul>	<b>Gravité faible et peu fréquente 1</b> <b>Mesures préventives</b> : mise à disposition d'équipement technique spécifique
<b>RISQUES LIES A UNE PANDEMIE :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés à l'exposition des salariés à un virus, et à son développement en interne</li> </ul>	<b>Gravité moyenne et fréquence faible 4</b> <b>Mesures préventives</b> : rappeler les gestes barrières et règles d'hygiène à adopter, mise à disposition des EPI (masques, gel hydro-alcoolique) veiller à la décontamination du matériel. Le Télétravail devient la règle. En cas d'impossibilité une organisation spécifique sera mise en œuvre. (voir annexe)

Le CDV17 a décidé en 2020 d'investir en outil informatique permettant d'optimiser la mise en place du télétravail.

Épisodiquement, ces salariés peuvent être amenés à remplacer un moniteur absent, dans ce cas de nouveaux risques sont identifiés et classés comme suit :

<b>RISQUES LIES AUX MANUTENTIONS DE CHARGES : Affection Péri-articulaire et musculaire</b> - Tendinite et / ou lumbagos et / ou entorse lors de manipulations de matériel à terre et sur l'eau. - Chocs / coups / écrasements lors des manipulations du matériel nautique lors des déménagements.	<b>Gravité forte et fréquence faible 7</b> <b>Mesures préventives</b> : consignes de prudence et maîtrise des charges de travail. Renfort humain des équipes (bénévoles) lors de l'organisation des déménagements. Modification de la flotte matériel (2021-2022) et du dispositif de transport pour diminuer la pénibilité lors des phases logistiques liées à l'activité.
<b>RISQUES PHYSIQUES liés à l'activité</b> - Chocs / coups / écrasements lors des manipulations du matériel nautique à terre ou sur l'eau, réception des livraisons (déchargement-stockage de matériel) - Chutes lors des manipulations du matériel. - Coupures entretien du matériel et contact avec l'hélice du moteur. - Brûlure si incendie dans local matériel, ou moteur. - Noyade	<b>Gravité moyenne et fréquence moyenne 5</b> <b>Mesures préventives</b> : consignes de prudence et maîtrise des charges de travail, respect des consignes d'utilisation du matériel spécifique
<b>RISQUES LIES AUX AGENTS CHIMIQUES</b> - Manipulation de produits chimiques lors de la réparation du matériel	<b>Gravité faible et peu fréquente 1</b> <b>Mesures préventives</b> : consignes de prudence, respect strictes des conditions d'utilisation des produits chimiques spécifiques

Fiche mise à jour le 6 février 2023

**Le président du CDV 17**

**Jean Luc STAUB**

# EVALUATION ET PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

## GRILLE D'EVALUATION DES RISQUES

Gravité Forte	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
Gravité moyenne	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
Gravité faible	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
	Fréquence faible	Fréquence moyenne	Fréquence forte

# ANNEXE N°1 : CRISE SANITAIRE DU COVID 19

## TELETRAVAIL

Durant le contexte lié au COVID 19, l'ensemble des salariés en activité (Secrétaire administrative-comptable, Agent de développement et chargé de mission) assument leur activité tout en respectant les gestes barrières et consignes sanitaires suivantes :

### MESURES À RESPECTER POUR LES SALARIÉS PRÉSENTS SUR SITE



- Les règles de distanciation (1 mètre minimum) et **les gestes barrières**, simples et efficaces, doivent impérativement être respectés.
- L'employeur doit s'assurer que les règles sont effectivement respectées, que savons, gels, mouchoirs sont approvisionnés et que des sacs-poubelles sont disponibles.
- Les réunions doivent être limitées au strict nécessaire.
- Les regroupements de salariés dans des espaces réduits doivent être limités.
- Tous les déplacements non indispensables doivent être annulés ou reportés.



Les déplacements domicile/travail ou professionnels nécessitent un justificatif de déplacement professionnel établi par l'**employeur**.

Document réalisé par le ministère du Travail avec le concours de l'Anses, du réseau Assurance maladie risques professionnels, de l'INRS, de l'Anact et des médecins du travail coordonnés par Présance - 2 avril 2020. Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site travail-emploi.gouv.fr pour leur actualisation.

Ainsi qu'en respectant le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés face à l'épidémie de COVID19 : [protocole-nationale-sante-securite-en-entreprise.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-nationale-sante-securite-en-entreprise.pdf) ([travail-emploi.gouv.fr](https://travail-emploi.gouv.fr))

**Fiche mise à jour le 6 février 2023**

**Le président du CDV 17**

**Jean Luc STAUB**

## **ANNEXE N°2 : TELETRAVAIL**

Au delà du contexte sanitaire lié au COVID 19, les travaux de démolition partielle des locaux du siège imposeront de fait une période de télétravail pour la période du 4 janvier au 22 février 2022 inclus.

Cette période pourrait s'étendre en fonction de l'évolution du planning du chantier

Fiche mise à jour le 6 février 2023

**Le président du CDV 17**

**Jean Luc STAUB**